VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

Maison des ASSOCIATIONS et de la CITOYENNETÉ

# Conseil Citoyen

| **Relevé de décisions** - Mercredi 10 mai 2023 | | |
|---|---|---|
| ♦ **Rencontre :** Salle Joséphine Baker | | 18h30 - 21h00 |
| **Présent.es :**<br>Aloe Gilles<br>Ballot Chantal<br>Bodin Ripert Bernard<br>Code cécile<br>Colas Pierre<br>Gardère Frédéric<br>Labro Michel<br>Lacaze Daniel<br>Louveau Delhia<br>Roulot Christian<br>Vernoux Paola | **Ville :**<br>Cristofoli Bruno<br>Joussaume Claude<br>Marenzoni Cécile<br>Joly Sophie<br>Joly Christophe<br>Vergez Loïc | **Excusé.es :**<br>Andrieux Michel<br>Pasquier Christophe |

## Déroulement de la rencontre

- Mot de bienvenue « dans la maison des associations et de la citoyenneté »
- Présentation du conseil Citoyen et de la charte de la participation citoyenne
- Schéma global des instances de participation citoyenne
- *Qu'est ce que le Conseil Citoyen (objectifs, organisation, rôle)*
    - Le Conseil citoyen est une commission extra-municipale créée en 2021 qui permet un regard citoyen sur l'ensemble des délibérations portées par le conseil municipal. Il donne un avis consultatif en s'interrogeant notamment sur leur cohérence ou impact potentiel pour la commune sur le long terme.
    - Le Conseil Citoyen peut transmettre des questions au Conseil municipal sur des orientations d'intérêt général relatives à la vie de la commune et interpeller lui-même le Conseil Municipal sur tout sujet qui lui semble pertinent.
    - *Le Conseil Citoyen évalue et propose les projets du budget participatif et donne un avis consultatif sur les projets issus de la Maison de la Citoyenneté et des projets envisagés par la Ville.*
    - *mandat de trois ans*
- Présentation de la *commission de suivi des sites* (CSS) *Ariane Group, Roxel et la DGA*
  *> Proposition de participation à la commission, 1 fois par an*
  *> 2 représentants du Conseil Citoyen*
  *> prochaine commission en novembre*
  *> positionnement des personnes ultérieurement*

- Présentation des délibérations du conseil municipal du 17 mai

Présentation du fonctionnement
envoi des délibération en amont du conseil municipal le vendredi avant le conseil citoyen
Focus sur certaines délibérations puis échanges avec les participants

*Dossiers généraux : organisation municipale*
*Centre de santé – statuts et désignation des membres du conseil d'exploitation*
Actualisation du tableau des effectifs

*Subventions – Finances – Tarifs - Adhésion*
*Fonds vert – demande de subventions*
Abrogation du régime tarifaire d'occupation du domaine public au titre du stationnement réglementé
Convention Fonds de soutien « intempéries 2022 ». Versement d'un fonds de concours pour le financement des travaux de remise en état des bâtiments et équipements communaux
Règlement du budget participatif 2023
Fixation des tarifs 2023/2024 UCPA – centre équestre
Accès+ culture-sport – reconduction du dispositif ppir l'année scolaire 2022-2023
Versement de subventions à des associations et à des coopératives scolaires
Adhésion à la Maison de l'Europe

*Conventions*
*Ligne des plages vers Lacanau océan – signature d'une convention entre Saint-Médard-en-Jalles, Saint Aubin de Médoc, Salaunes et Sainte Hélène*
Attribution du contrat de cession de service public du cinéma l'Etoile pour la période 2023-2026
Festival Animasia – convention pluri-annuelle de partenariat 2023/2026
Convention de mise en commun de moyens dans le cadre du plan communal de sauvegarde avec les villes du Haillan, du Taillan-Médoc et de Saint-Aubin de Médoc
Démarche de labellisation « Ville durable et innovante »
Convention cadre de partenariat avec le Cerema

*Urbanisme – Aménagement urbain*
*Dénomination de voie – rue Charles Viala*
Société publique locale Bordeaux Aéroparc – modification des statuts
Exercice droit de préférence - AE147-AE148-DY17-DY26
Prorogation et modification du bail emphytéotique à l'association pour le développement de l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées
Acquisition gratuite des parcelles IX344 et IX347
Cession espace – parcelle EA368 – impasse Amédée Berque

- *Questions aux Conseil municipal du 17 mai*

*Compte tenu des événements climatiques survenus en 2022 ( incendie, grêle), la Ville a mis en place une cellule de crise. D'autres solidarités pourraient être organisées en amont, (écoute, entraide, présence dans les quartiers, etc..) en conséquence, la municipalité envisage-t-elle de constituer une réserve citoyenne qui pourrait intervenir en cas de survenance d'un risque sur la commune ?*

Dans le cadre de l'évolution du stationnement réglementé, il est fait état de mise en place d'un système de vidéosurveillance par caméra augmentée. Est ce que ce système à uniquement vocation à surveiller le stationnement ou bien à t-il d'autres fonctions de vidéoprotection ? En cas d'incidents, est ce que ces vidéos peuvent servir à aider dans le cadre d'une enquête ? Pouvez

| |
|---|
| vous préciser la différence entre les caméras de vidéo surveillance et de vidéo protection ? Ces caméras permettront-elles de gérer les stationnements illicites (stationnement sur place PMR sans macaron, passage piéton, dalles podotactiles)<br><br>un lien pour visionner les questions posées au Conseil Municipal<br><br>https://participer.saint-medard-en-jalles.fr/page/le-conseil-citoyen |
| • Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Citoyen<br>Cette partie n'est pas abordée pendant la rencontre. Il est proposé de réactualiser le règlement intérieur. Le document sera transmis avec le relevé de décision afin que les participants amendent celui-ci. Objectifs : surligner les parties à supprimer en rouge, en bleu les éléments manquants à rajouter. |
| Les prochaines dates : **Jeudi 22 juin 18h30 – 20h30 – salle Joséphine baker** |